



POLE AMENAGEMENT — DEVELOPPEMENT  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE  
L'URBANISME

DOSSIER SUIVI PAR JORDANE TURINI /  
SERVICE FONCIER  
Tél. 03 44 79 42 75  
Mél. : [jturini@beauvais.fr](mailto:jturini@beauvais.fr)

Beauvais, le

0 6 0 4 2 1



France Domaine  
Direction départementale des finances  
publiques de l'Oise  
2 rue Molière  
60021 BEAUVAIS Cedex

A l'attention de M. REGULA, Directeur

Objet : vente du bien sis 29 boulevard Amyot d'Inville

Monsieur,

Dans la continuité de nos échanges relatifs à l'affaire visée en objet, je vous confirme par la présente les prescriptions de la ville pour tout projet urbain amené à être développé sur ce site :

- eu égard au coût de réhabilitation de la partie contemporaine, celle-ci pourra être démolie, la partie historique devant être conservée afin de préserver l'aspect patrimonial du boulevard Amyot d'Inville,
- les places de stationnement devront répondre aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, à savoir deux places par logement créé, et devront être aménagées sur la parcelle afin d'éviter tout report sur l'espace public aujourd'hui saturé,
- le projet ne devra pas comporter de logements sociaux afin d'équilibrer l'offre en logements disponible sur le territoire.

Comptant que ce projet puisse aboutir aux conditions qui satisfassent l'ensemble des parties, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Caroline CAYEUX**  
Maire de Beauvais

*La Mairie de Beauvais  
au cœur de votre quotidien*